

- l'une concerne une analyse globale de l'enseignement des mathématiques dans les écoles d'ingénieurs, réalisée à partir de questionnaires préparés par le CNE et envoyés dans les 225 établissements concernés ;
- l'autre présente une étude des débouchés pour les diplômés en mathématiques, s'appuyant, en particulier, sur des entretiens auprès d'un échantillon d'entreprises.

Ce rapport sera largement diffusé dès sa publication officielle et sera consultable sur le site du CNE (<http://www.cne-evaluation.fr>). Un article paraîtra dans le prochain numéro de la Gazette qui décrira l'essentiel des conclusions de cette évaluation.

*Le comité de pilotage, le 31 mai 2002.*

## **Section 01 du Comité National Compte-rendu de la session de printemps 2002 et du concours**

---

La section « Mathématiques et Outils de modélisation » du Comité National a tenu sa session de printemps du 26 au 28 février 2002. La direction scientifique du CNRS était représentée par Christian Peskine, directeur scientifique adjoint pour les mathématiques (SPM) et par Luis Farinas del Cerro, directeur scientifique adjoint pour l'informatique théorique (STIC). Outre les propositions de promotion des chercheurs et des propositions de délégation-détachement, les points suivants ont fait l'objet de la session : inversion des sessions, comités d'évaluation, proposition de subventions de colloques et revues.

### **Présentation par Luis Farinas des projets du département STIC**

En novembre 2001, le département STIC a fait un appel d'offres pour des projets mathématiques, 20 projets ont été retenus sur 80 demandes, cela représente un budget de 220 KE. Ces projets couvrent de nombreux thèmes (modélisation, mathématiques discrètes, probabilités,...) et Luis Farinas souhaite qu'il y ait davantage de projets impliquant les thèmes suivants : image, informatique théorique (automates, logique), télécommunications, parole. Il est à noter que tous les laboratoires du CNRS de mathématiques peuvent candidater pour ces projets et qu'un nouvel appel d'offres aura lieu prochainement.

### **Inversion des sessions, conseil scientifique de département, comités d'évaluation**

A partir de 2003, le Comité National va permuter l'ordre du jour des sessions de printemps et d'automne. La session de printemps comprendra alors les évaluations des unités, des chercheurs alors que la session d'automne comprendra la titularisation et la promotion des chercheurs, l'évaluation des GDR, des propositions de colloques et de subventions aux revues.

Contrairement à ce qui avait été prévu (cf. rapport de la session d'automne 2001), le conseil scientifique de département n'a décidé ni des titularisations, ni des promotions, ni des délégations. Ces trois points ont été arbitrés le 6 mai lors d'une réunion présidée par E. Giacobino, directrice du département SPM, à laquelle participait les directeurs scientifiques adjoints et des représentants des sections.

Concernant l'évaluation des laboratoires, il faut signaler le développement des comités d'évaluation quadriennal. Le Comité National est associé pour cette procédure et compte un représentant dans chaque comité d'évaluation (désigné en accord avec la direction scientifique).

### **Concours**

Tout d'abord, il faut signaler le changement de la limite d'âge abaissée d'un an, les candidats devaient avoir au plus 31 ans l'année du concours. Pour remédier à cet état de fait juridique (d'ailleurs contesté), la direction générale a proposé très tardivement des postes à durée déterminée aux candidats touchés par cette mesure, avec des perspectives d'intégration probable comme CR1 après deux ans. Pour la section de mathématiques, 15 candidats ont été exclus du concours pour cette raison\*.

Le concours s'est déroulé du 15 au 18 avril, il comprend en fait 5 sous-concours : 12 chargés de recherches (CR2), 1 CR2 mathématiques du génôme, 1 CR2 image et traitement du signal, 1 CR2 mathématiques et informatique, et 6 directeurs de recherche (DR2).

À ces concours se sont présentés respectivement 180 et 66 candidats ; pour les chargés de recherche, il s'agit d'une légère diminution par rapport à l'année précédente due à la baisse de la limite d'âge ; pour les directeurs recherches, c'est le statu quo. Il est à noter que la part des candidatures féminines au concours CR est de plus en plus faible, 12/100 en 2001, 8/100 en 2002.

La section a constaté le très haut niveau de ces deux concours et a allongé par rapport à l'année précédente les listes supplémentaires d'admissibilité, donnant ainsi une visibilité à la pression très forte exercée sur le concours par le grand nombre de candidatures de chercheurs de talent.

---

\* Au 10 mai 2002, la situation juridique du concours était toujours confuse et devait donner lieu à un arrêt du Conseil d'État.